

Canicule : le département des Yvelines placé en vigilance orange à partir de jeudi 18 juin midi

Nous vous informons que le département des Yvelines est placé en vigilance orange canicule par la préfecture, à compter du jeudi 18 juin 2026 à 12h00. Les fortes chaleurs s'installeront sur tout le week-end, avec des températures pouvant atteindre 35 °C dès le vendredi et des nuits supérieures à 20 °C. La Ville vous appelle à la plus grande vigilance et vous rappelle les bons gestes à adopter.



Quelle est la situation météorologique annoncée ?

D'après le bulletin de la préfecture des Yvelines, l'épisode caniculaire se distingue par son intensité et sa durée. Les températures resteront élevées pendant tout le week-end et probablement jusqu'au lundi. Cette chaleur concerne l'ensemble du département, Chanteloup-les-Vignes comprise.

Quels gestes adopter pendant la canicule ?

Pour vous protéger et protéger vos proches, quelques réflexes simples sont à appliquer :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour et continuez à manger normalement
- Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant de toilette, douche ou bain tiède)
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- Passez deux à trois heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinéma...)
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Dans la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres, puis aérez la nuit
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin

Pensez aussi à prendre des nouvelles de votre entourage, en particulier des personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques, et veillez sur les enfants.

Vous êtes senior ou une personne à risque ? Inscrivez-vous au registre canicule

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tient un registre nominatif des personnes vulnérables. Une fois inscrits, les Chantelouvais recensés reçoivent régulièrement des appels téléphoniques et des visites à domicile pendant les épisodes de fortes chaleurs.

Ce service est accessible sous conditions : être âgé de 62 ans et plus, être âgé de 60 ans et inapte au travail, ou être un adulte handicapé bénéficiaire de l'AAH ou d'une pension d'invalidité. L'inscription peut être faite par la personne elle-même ou par un proche.

[Cliquez ici pour vous inscrire au fichier canicule](#)

Infos pratiques

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2 bis rue Paul-Gauguin

Tél. : 01 39 74 20 16

Numéro vert Canicule info service

0800 06 66 66 appel gratuit depuis un poste fixe, de 9h à 19h, pour obtenir des conseils de protection pour vous et votre entourage.

En cas de besoin d'aide, vous pouvez également contacter la mairie.

Documents

[belam_vague_de_chaleur_orange_officiel_canicule.pdf](#)